



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 27 octobre 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2023/0312 (NLE)

14065/23
ADD 1

EEE 26
RECH 445
FEROE 4

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Projet de DÉCISION DU COMITÉ MIXTE UE-ÎLES FÉROÉ portant
 adoption de son règlement intérieur

PROJET DE

DÉCISION No .../...

DU COMITÉ MIXTE UE-ÎLES FÉROÉ

du ...

portant adoption de son règlement intérieur

LE COMITÉ MIXTE UE-ÎLES FÉROÉ,

vu l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et le gouvernement des Îles Féroé, d'autre part, relatif à la participation des Îles Féroé aux programmes de l'Union¹ (ci-après dénommé "l'accord"), et notamment l'article 14, paragraphe 3,

¹ JO L 154 du 7.6.2022, p. 4.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à son article 15, paragraphe 2, l'accord est appliqué à titre provisoire depuis le 24 mai 2022, à la suite de la notification par les Îles Féroé de l'accomplissement des procédures internes requises à cet effet.
- (2) L'article 14, paragraphe 3, de l'accord, dispose que le comité mixte adopte son règlement intérieur, afin de garantir la mise en œuvre effective et adéquate de l'accord,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le règlement intérieur du comité mixte joint à la présente décision, est adopté.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le comité mixte

Les coprésidents
